

## **Relaxe pour les militant-es qui appellent au boycott de l'Etat d'Israël à Toulouse**

L'Union syndicale Solidaires apporte une fois encore son soutien à Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann convoqué-es au tribunal de Toulouse ce 22 septembre.

Ils et elle sont poursuivi-es pour « *entrave à l'exercice normal d'une activité économique* » suite à deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain fin 2014 et début 2015.

Ces actions pacifiques s'inscrivaient dans la campagne internationale Boycott – Désinvestissement - Sanctions qui est, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, une démarche citoyenne et non violente, initiée par 170 organisations de la société civile palestinienne pour en finir avec l'impunité de l'Etat d'Israël au regard du droit international.

Ce procès comme ceux qui l'ont précédé est scandaleux et les motifs invoqués ici sont dérisoires. Il s'agit dans les faits d'empêcher par n'importe quelle argumentation, l'expression libre des activistes qui appellent à sanctionner la politique israélienne. Le gouvernement israélien peut ainsi continuer les occupations de terres palestiniennes, les emprisonnements administratifs, le blocus de Gaza, la violence armée, brimer toute possibilité de développement de la société palestinienne et évidemment continuer à s'asseoir sur le droit international.

Les gouvernements suédois, néerlandais et irlandais, ainsi que la FIDH ont affirmé que le droit au boycott doit être respecté. L'actuel ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas le disait quelques temps avant d'entrer au gouvernement : « *Les actions menées par ces personnes visent à sensibiliser la population à la question du conflit israélo-palestinien et à sanctionner l'état hébreu pour son non respect du droit international concernant l'occupation des colonies et son attitude dans le processus de paix. L'incitation à punir ce militantisme constitue une atteinte à la démocratie et aux libertés fondamentales...* ».

l'Union syndicale Solidaires exige le respect de la liberté d'expression et d'opinion pour la campagne BDS. Elle refuse la criminalisation de la solidarité envers les droits du peuple palestinien. Elle est particulièrement sensible à ces actes répressifs dans le contexte de la lutte contre la loi travail où de nombreux-ses militant-es syndicaux sont poursuivi-es en justice. Les libertés démocratiques ne se divisent pas.

Elle exige la relaxe et l'arrêt des poursuites à l'encontre des quatre militant-es toulousain-nes.

<b>144 Bd de la Villette 75 019 Paris</b>	<b>Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
---	--	--

